

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/11/2011

Réception par le Prefet : 28/11/2011

Publication : 02/12/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-12-11-2

Séance du vendredi 25 novembre 2011

EXECUTION DU PARTENARIAT AVEC LE BUREAU ALSACE DE BRUXELLES (ASSOCIATION APA-SERVICE)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-4-10-1 du Conseil Général du 7 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 des actions de coopération internationale, transfrontalière et européenne,
- VU la convention de partenariat triennale entre le Bureau Alsace et ses 9 partenaires financeurs,
- VU l'avis de la 11^{ème} Commission,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Se prononce en faveur de la conservation par APA-Service de la part départementale de l'excédent issu de la convention 2008/2010 soit 25 011,23 € et pour l'affectation de cette dernière aux fonds associatifs ;
- Valide la limitation de la subvention départementale attribuée au titre de 2011 à 64 440 €, au vu des éléments produits et de la sous-réalisation prévisionnelle prévisible et autorise le versement de 28 740 € correspondant au solde. Ce montant est engagé au programme F 812/2678, chapitre 65, fonction 048, nature 6562.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté